

Lettret
HAUTES-ALPES (05)

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

30 AOUT 2012

Bureau du Courrier N°1

Le Maire
Gérard PARMENTIER



2012



PLAN LOCAL D'URBANISME



**PIECE N°2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**



M. G. Concept Ingénierie

M.G. Concept Ingénierie
Résidence Les Fauvettes n°12
- Allée des Fauvettes - 05200.Embrun
tel : 04 92 43 05 55 - fax : 04 92 43 51 52
mail :
contact@mgconcept.net

AVANT PROPOS

Document pivot du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable(PADD) définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune dans le respect des objectifs généraux fixés par les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.

Il est l'expression politique de la volonté communale en termes d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir.

Aussi, il s'efforce d'apporter des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic que ce soit en termes de développement urbain, de préservation de la qualité architecturale ou de la protection de l'environnement.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement mais c'est à travers lui que le règlement et le zonage sont définis. Il trouve également toute sa cohérence en tant que point d'articulation entre le Rapport de Présentation et le Règlement. Lors d'une modification, l'économie générale du PADD ne doit pas être remise en cause, sans quoi la modification tombe sous le régime d'une révision du PLU.

Enfin, le PADD permet de faire émerger un débat au sein du conseil municipal mais également avec la population lors de réunions de concertation.

La commune de Lettret souhaite à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable affirmer sa maîtrise du développement urbain, améliorer sa qualité de vie, protéger l'environnement et son paysage.

L'élaboration du projet communal passe en premier lieu par la maîtrise du développement démographique et urbain.

L'amélioration du fonctionnement des équipements publics existants et la création d'équipements complémentaires constituent des leviers que la commune souhaite actionner pour conserver et améliorer sa qualité de vie. La commune souhaite agir également sur la problématique des déplacements pour faciliter et sécuriser la circulation automobile et les accès aux habitations notamment. Le PADD fait émerger la question des modes de déplacements doux, à travers l'établissement de liaisons douces au sein de la tâche urbaine, des connexions alternatives à la voiture qui s'appuient sur les linéaires existants (naturels ou viaires).

La qualité du cadre de vie passe également par la préservation du patrimoine naturel, agricole, paysager et architectural.

Enfin, le projet communal accorde une large place à la protection du patrimoine naturel et paysager de la commune.

Le P.A.D.D, qui a fait l'objet d'un débat public, d'un débat au sein de la commission urbanisme, et validé par le Conseil Municipal, engage la Commune dans ses objectifs affichés dans le cadre du développement durable.

I) Maîtriser le développement démographique et urbain

- 1) Limiter l'augmentation de la population
- 2) Proscrire l'étalement urbain
- 3) Pérenniser l'économie locale

La commune de Lettret se caractérise par une population familiale et dynamique qui ne cesse d'augmenter depuis 1975. Attractive de part sa situation géographique, la commune accueille régulièrement de nouveaux habitants qui se concentrent principalement autour du village, au Nord de la RD 942, axe de transit majeur entre Marseille, Gap et Briançon.

Les bâtiments agricoles se disséminent quant à eux sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur la plaine agricole. Quelques habitations se rencontrent au Nord de la commune, largement dominé par l'activité agricole.

Afin de pérenniser et rajeunir sa population, Lettret souhaite accueillir 250 habitants permanents sur son territoire durant les vingt prochaines années.

La maîtrise de l'urbanisation constitue un enjeu majeur du projet communal autour duquel s'articulent de nombreuses orientations du PADD telles que la préservation du paysage, des milieux naturels et l'amélioration des équipements publics (mutualisation des réseaux).

Lettret souhaite ainsi développer son urbanisation en continuité de la tâche urbaine existante afin de limiter les impacts sur l'Environnement (paysage, milieux naturels) et optimiser ses réseaux et infrastructures publics. La densification de l'habitat constitue dès lors une réponse efficace à la question de la modération de la consommation de l'espace. La densité projetée par le PLU est alors supérieure à celle qui prévaut au quartier des Clots (13 logt/ha contre 4 logt/ha). La réduction de la consommation de l'espace permet de diminuer les déplacements en voiture et, de facto, les émissions de Gaz à effet de serre afin de chercher à préserver la qualité de l'air.

L'économie globale de Lettret repose sur l'agriculture ainsi que sur le commerce, favorisé par la proximité de l'axe très fréquenté reliant Marseille à Briançon. C'est dans une logique de développement et pour conforter son attractivité, que la commune souhaite pérenniser l'agriculture et maintenir ses activités de passage.

II) Promouvoir des équipements communaux attractifs et fonctionnels

- 1) Améliorer le fonctionnement des structures publiques
- 2) Favoriser le développement d'équipements complémentaires centralisés et accessibles

L'amélioration du cadre de vie est synonyme d'amélioration du quotidien et de l'Environnement au sens large. La qualité des espaces publics et des équipements communaux fait partie des préoccupations de Lettret car ils conditionnent le bien être quotidien des habitants.

De plus, l'amélioration du cadre de vie passe également par la qualité des infrastructures et notamment celle des voies de circulation et des réseaux. La commune œuvre notamment pour développer la ressource en eau potable, se réapproprier les espaces publics, favoriser les équipements complémentaires afin d'augmenter les offres et services pour sa population.

III) Faciliter et sécuriser les déplacements au sein de la commune

- 1) Renforcer les liaisons interquartiers
- 2) Réorganiser l'accès au quartier des Clots
- 3) Assurer le confort et la sécurité des déplacements
- 4) Renforcer la lisibilité des entrées de ville
- 5) Favoriser les modes de déplacements doux

La circulation et l'accès aux habitations et aux activités font partie des préoccupations quotidiennes des lettretiens et rentrent en ligne de compte dans l'évaluation de leur qualité de vie.

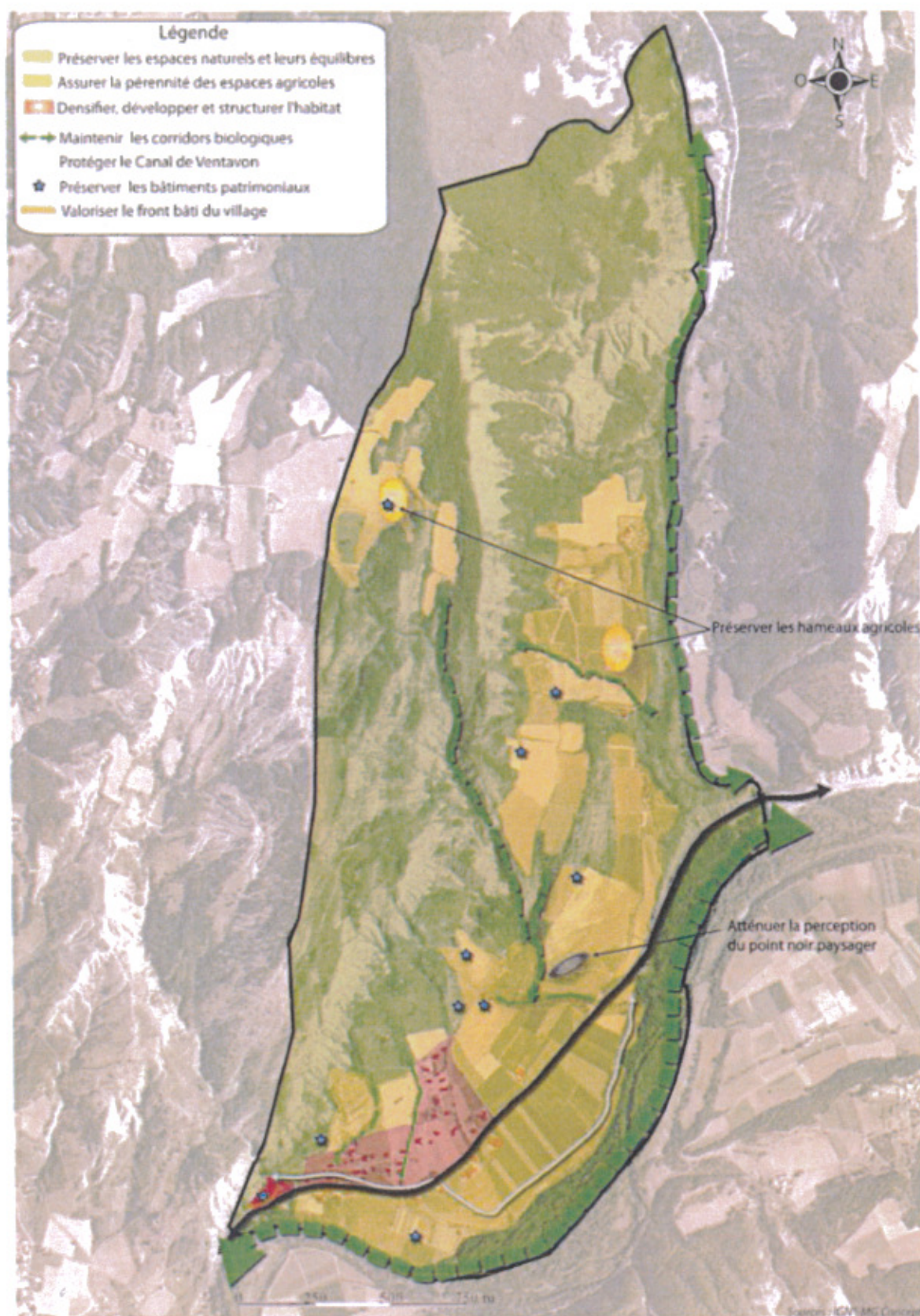
Le renforcement des liaisons interquartiers via l'automobile mais aussi via des cheminements doux (vélos, piétons) et la réorganisation du quartier des Clots, principale zone d'accueil des futures habitations, constituent les principaux objectifs de la municipalité pour parvenir à concilier le développement de la population et l'amélioration du cadre de vie. La restructuration de ces infrastructures s'effectuera de manière à renforcer la sécurité et le confort des déplacements en travaillant sur les intersections et en intégrant des solutions alternatives à la voiture.

IV) Protéger le patrimoine environnemental, architectural et paysager

1. Maintenir les grands équilibres environnementaux (corridors biologiques)
2. Sanctuariser les espaces naturels remarquables
3. Valoriser les éléments paysagers remarquables
4. Préserver les espaces agricoles sensibles
5. Protéger, réhabiliter et valoriser le noyau villageois et son front bâti
6. Protéger et valoriser le patrimoine bâti vernaculaire
7. Atténuer la perception de points noirs paysagers.

La commune possède un environnement naturel et paysager riches qu'il convient de préserver durablement. La protection du patrimoine naturel et paysager représente donc un objectif fondamental de Lettret, placé au cœur de son projet communal. La préservation des milieux naturels, des corridors écologiques et des éléments paysagers remarquables, la valorisation du patrimoine bâti, de son architecture, et la protection des terres agricoles sont en outre étroitement liés à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune (cadre de vie, économie locale...).

Orientations générales



Orientation zone urbaine

